

21

The Municipality of Cote Vertueuse

Statement of Liabilities and Assets.

January 1891

Liabilities	\$				
Mr. David	200	00	Arrears 1889	130.05	
" Drummond	650	00	" 1890	274.58	404 63
" Larvais	250	00	Hall		1000 00
" Lafonde	264	97	Furniture & Fixtures		75 00
Balance	114	66			
	1479	63			1479 63

P1/C,5

The Municipality of Cote Stitaton

The Municipality of Cote Visitation

Statement of Liabilities and Assets.

January 1890

Liabilities	\$	¢	Assets	\$	¢
Mr. David	400	00	Cash on Hand	14	50
" Drummond	650	00	Arrears of Tax	224	57
" Thompson	499	70			
" Jarvis	300	00	Balance	1610	63
	1849	70		1849	70

January 1891

Liabilities	\$	¢	Assets	\$	¢
Mr. David	200	00	Arrears 1889	130	05
" Drummond	650	00	" 1890	274	58
" Jarvis	250	00			
" Lafonde	264	97	Balance	960	34
	47	54			
	222	43			
	1364	97		1364	97

P1/C,5

The Municipality of Cote Vertueuse

Balance 1890

January 1891

	\$	¢		\$	¢
Cash on Hand	14	50	Etienne Davids Note	200	00
Arrears of Tax 1889	224	57	Louis Jarvis Payment	50	00
Taxes on Valuation 1890 = 401,921 Dollars	803	84	M ^r Thompson Note	499	70
Rent of House	33	00	Rocheleaga Tax on \$300,000	18	00
Rent for Election	7	00	Slury "	12	00
M ^r Dion Licence	50	00	Insurance	10	80
" Laforce "	50	00	Post Office	20	00
Hotel Licence	20	00	Interest M ^r Drummond	39	00
Received for Wood of Sidewalks	3	20	" " David	25	50
Balance due Secretary	264	97	" " Dervais	18	25
			" " Thompson	18	15
			<u>Purchases</u>		
			Arrears 1889	130	05
			" 1890	274	58
			Salary of Secretary	100	00
				1471	08
	1471	08			

The Municipality of Cote Visitation

Balance 1890

January 1891.

	\$	¢		\$	¢
Cash on Hand	14	50	Etienne David Note	200	00
Arrears of 1889	94	52	Louis Larvis Payment	50	00
Taxes of 1890	529	26	Mr. Thompson Note	499	70
Rent of House	33	00	Hochelaga Tax on \$ 200,000	18	00
" for Election	7	00	Olury Tax	12	00
Mr. Dion Licence	50	00	Insurance	10	80
Mr. Laforce "	50	00	Post Office	20	00
Hotel Licence	20	00	Interest Mr. Drummond	39	00
Received for wood for sidewalk	3	20	" " David	25	50
Balance Due Secretary	244	97	" " Larvais	18	35
			" " Thompson	18	15
				100	90
			Undries	55	00
			Secretary Salary	100	00
	1046	45		1046	45

P1/C,5

*Statement
of 1890.*

4 janvier 1891.

Province de Québec,

Municipalité du village de la Côte
Visitation.

Comté d'Hochelega.

A Monsieur E. B. Lachapelle, Docteur.
Président du conseil d'hygiène provinciale

Monsieur,

Un avis spécial vous est par les
présentes donné, qui à une session générale
du conseil municipal de la Côte Visitation,
tenue au lieu ordinaire des sessions, le
di, le sixième jour du mois courant, sous
la présidence de Monsieur le Maire Théo-
dore Bidard, la résolution suivante a été
adoptée à l'unanimité:

" Que le secrétaire trésorier soit autorisé
d'avertir le conseil d'hygiène provincial
sur les inconvénients causés à la santé
et à la propriété par les déchets amon-
celés par Monsieur Mann sur sa propriété
et que des mesures soient prises pour
faire disparaître ces nuisances "

Donné ce huitième jour du mois
d'avril, mil-huit-cent-quatre-vingt-sept.

J. A. Lesnoyers,
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec,
Municipalité du Village de la Côte
Visitation.
Comté d' Hochelaga.

Je soussigné, F. N. Desnoyers, secrétaire
trésorier, domicilié Côte Visitation, certifie
sous mon serment d'office que j'ai signifié
l'avis spécial par écrit annexé aux presen-
tes à Monsieur E. B. Lachapelle en en
déposant une copie au bureau de poste de
cette localité sous enveloppe cachetée et
enregistrée, les frais de poste étant payés
d'avance le huitième jour du mois d'avril
mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce
huitième jour du mois d'avril, mil-huit-
cent-quatre-vingt-onze.

F. N. Desnoyers

Secrétaire trésorier.

Lettre adressée à
E. B. Lachapelle, Secrétaire
Président du Conseil d'Hygiène
Municipal.
8 Avril, 1891.

Province de Québec,
Municipalité du Village de la Côte
Visitation
Comté d' Hochelaga.

Recensement de la municipalité de
la Côte Visitation.

28 Janvier 1891.

Hommes mariés plus de 25 ans.	120
" " moins de " "	11
Femmes mariées plus de 25 ans.	120
" " moins " " "	14
Hommes non mariés plus de 25 ans.	42
" " " moins " " "	187
Femmes non mariées plus de 25 ans.	32
" " " moins " " "	158
Collège des Jésuites.	
Hommes plus de 25 ans.	50
Provinciat des Frères Doctrine Chrétienne.	
Hommes plus de 25 ans.	40
" moins de 25 ans.	95
Total	869

Recensement de la
Côte Visitation.
28 Janvier, 1891.

P1/C,5

P1/C,5

CONSEIL D'HYGIENE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.



BOARD OF HEALTH
OF THE
PROVINCE OF QUEBEC.

76, ST GABRIEL.

MONTREAL, 16 Avril, 1891

M le Secrétaire-Trésorier
de la Cote Visitation.

Monsieur,

Nous avons été informés que 8 personnes ont emmagasiné dans votre municipalité de la glace prise dans la carrière Smith, commettant ainsi une infraction à nos règlements qui défendent la coupe de la glace dans de tels endroits. En vous transmettant cette information le Conseil ne charge de vous rappeler qu'il est de votre devoir de veiller à l'exécution de ses règlements et vous prie en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour que cette glace ne serve ni à la consommation ni à la réfrigération.

Voici les noms de 8 délinquants. James Drummond, Henry Stewart, Thomas Brown, Duncan McLaughlan, James Jeffrey, Welly Kidd tous de la Petite Cote et Henri Coutu et Michel Laforce ces deux derniers résidant à Montréal.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur,

Jean S. Allard
Secrétaire.

P1/C,5

*Lettre du bureau
d'hygiène municipale
16 avril, 1891*

16 AVRIL, 1891

M le Secrétaire-Trésorier
de la Cote Village.

Monsieur,

Nous avons été informés que 8 personnes ont emmagasiné dans votre municipalité de la glace prise dans la carrière Smith en-voiant ainsi une infraction à nos règlements qui défendent la coupe de la glace dans de tels endroits. En vous transmettant cette infraction le Conseil me charge de vous rappeler qu'il est de votre devoir de veiller à l'exécution de ses règlements et vous prie en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour que cette glace ne serve ni à la consommation ni à la réfrigération.

Voici les noms de 8 délinquants. James Drummond, Henry Stewart, Thomas Brown Duncan McLaughlin James Jeffrey Welly Kidd tous de la Petite Côte et Michel Lalor et Michel Lalor ces deux derniers résident à Montréal.

J'ai l'honneur d'être,
Votre dévoué serviteur,

Secrétaire.

Nous, James Henderson, Jean Lamoureux,
 et Joseph Martineau ayant été requis par le
 Conseil de la municipalité du village de la Côte
 Visitation à une assemblée générale du conseil
 tenue au lieu ordinaire des sessions le mardi le
 premier jour du mois de décembre mil huit
 cent quatre-vingt-dix-huit pour prendre en consi-
 dération là ou devra se faire le fossé qui devra
 être ajouté le chemin St. Michel et la propriété
 de Dame Hubert, déclarons par les présentes
 que nous nous sommes transportés sur les
 lieux ci-haut mentionnés le dimanche
 premier jour du mois d'août mil huit cent quatre-
 vingt-neuf; et qu'après avoir examiné soi-
 gnamment les dites propriétés ci-haut
 mentionnées ainsi que celle de Monsieur
 Christophe M^e Roy, située au sud-ouest du
 chemin St. Michel, faisons rapport au conseil
 de la dite Côte Visitation qu'il au meilleur de
 notre connaissance un fossé doit être fait
 sur la propriété du dit Christophe M^e Roy,
 depuis l'endroit ou l'eau traverse le che-
 min St. Michel pour se continuer à tra-
 verser la propriété du dit Christophe M^e Roy
 jusqu'au fossé de ligne actuellement fait
 sur la propriété d'icelui.

Lequel fossé devra être fait aux frais de
 tous les intéressés à deux pieds et demi
 de profondeur par trois pieds de largeur.

Et plus nous autorisons le requérant de
 notifier le sieur de dit Christophe M^e Roy de faire dispa-
 raître les obstructions placées à l'endroit ou
 l'eau traverse le chemin St. Michel
 qui empêche l'eau de descendre sur sa

P1/C,5

propriété et ce, dans l'espace des vingt-
quatre heures après la réception de cette
notice.

Donné ce quatrième jour du mois de mai
mil-huit cent-quatre-vingt-sept.

James Henderson
J. Lamoignon
Joseph Martineau

Rapport au com-
sés de trois impes-
teurs.
4 Mai. 1897

P1/C,5

Girouard & de Lorimier,
Avocats,

D. Girouard, C.R., M.P. A. E. de Lorimier, L.L.B.
Eug. H. Godin, L.L.B.

TELEPHONES: Bell 1937. Federal 778.
BUREAUX: No. 30 RUE ST. JACQUES.

Montréal, 4 Septembre, 1891

M.F.X. Desnoyer.

Sec. Trés.

Côte Visitation.

Monsieur,

J'ai examiné les questions que vous m'avez soumises
savoir:

10. Le Conseil peut-il empêcher la construction d'abattoirs et faire disparaître celles déjà en existence?

Oui, et en vertu de votre règlement No 21 basé sur l'article 649 C.M. Je suppose que ce règlement a été revêtu des formalités voulues: promulgation etc. Il est cependant à remarquer, que le Conseil sera dans l'obligation de prouver que ces abattoirs sont des nuisances publiques.

20. Le Conseil peut-il empêcher un établissement quelconqué de brûler des os dans les limites de la municipalité?

Même réponse que ci-dessus donnée.

30. M.M. Laforce & Coutu ont déjà payé une license; le Conseil peut-il malgré cela, les empêcher de continuer d'exploiter leurs abattoirs

Encore la même réponse que ci-dessus. Je ferai cependant remarquer que le Conseil a fait un règlement le premier Avril 1889, permettant l'érection d'abattoirs, moyennant un permis spécial et

al et

P1/C,5

de Lorimier,
Avocats,

M.P. A. E. de Lorimier, L.L.B.
Eng. H. Godin, L.L.B.

TELEPHONES: Bell 1937. Federal 778.
BUREAUX: No. 30 RUE ST. JACQUES,

Montréal,

189

et une certaine license. Il n'appert pas que ce règlement ait été promulgué. Il a pu être valable; mais, d'après les informations que j'en ai eues, c'est douteux. Quoiqu'il en soit il aurait été bon d'annuler ce règlement ou tout autre règlement statuant sur la même question, afin de laisser en force que le dernier, N° 21.

Si cela n'a pas été fait, le Conseil pourra le révoquer en faisant mention du fait à la marge du livre des délibérations suivant l'art 157 C.M.

40. Le Conseil peut-il annuler le rôle d'évaluation et en faire un autre après les trois mois de sa confection?

Non, mais le Conseil pourra, cependant, si le rôle est défectueux percevoir les taxes en vertu de ce rôle.

Il y a un jugement qui a cassé un rôle d'évaluation après trois mois de sa confection, sur une action prise d'après le droit commun, par un contribuable; mais, je ne conseillerais pas ce moyen qui me paraît coûteux. Il vaudrait mieux poursuivre un contribuable qui refuse de payer ces taxes et ainsi éprouver le rôle déjà fait. Cette question est bien controversée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre etc.

A. E. de Lorimier

Notre etc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

celui de cette question est bien controversée.

On lui refuse de payer ces taxes et ainsi ébranler la règle déjà
qui me paraît saine. Il faudrait aussi reconnaître un caractère
commun, par un caractère; mais, je ne conseillerais pas ce moyen
sans motif de sa correction, sur une action prise d'après le droit

Il y a un jugement qui a cassé un règle d'évaluation après
percevoir les taxes en vertu de ce règle.

Non, mais le Conseil pourra, cependant, si le règle est définitif
entre autres les trois mois de sa contestation?

Le Conseil peut-il annuler le règle d'évaluation et en faire un
autre, par exemple, etc.

Je ne pense pas que le Conseil puisse annuler les délibérations qui
ont été prises, et si cela n'a pas été fait, le Conseil pourra le redonner en la
même question, afin de laisser en force que le dernier en soit.

L'annuler ce règlement ou tout autre règlement estant sur la
question, c'est douteux. Quand, il en soit il aurait été non
promulgué. Il n'en être valable; mais, d'après les informations que
je me suis procurées, il n'y a pas de doute que ce règlement ait été

Lettre de M. LeTourneur
Arocat.

4 sept. 1891.